



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Quatrième session**Genève, 31 octobre et 1^{er} novembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 31 octobre 2017, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.
3. Pratiques optimales dans certains secteurs économiques pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.
4. Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
5. Rôle des entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie dans l'amélioration de l'efficacité énergétique.
6. Forum international sur l'énergie au service du développement durable, mesures à prendre pour réaliser les objectifs de développement durable relatifs à l'énergie et activités transversales à mener dans le domaine de la transition énergétique.
7. Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2018-2019.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.
10. Rapport de la session.
11. Dates de la prochaine session.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2017/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2017/4 – Orientations-cadres pour la définition de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Une Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été créée par le Comité de l'énergie durable et le Comité du logement et de l'aménagement du territoire. Deux coprésidents ont été élus. Des propositions de projets visant à exécuter des tâches de l'Équipe spéciale conjointe ont été approuvées et ont reçu des fonds du Danemark et de la Fédération de Russie. Les premières tâches de l'Équipe spéciale conjointe seront consacrées à l'inventaire des normes et technologies d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et à sa première réunion. L'intérêt que présente l'élaboration, à l'échelle de la CEE, de normes et de directives de performance énergétique fondées sur des principes a été examiné avec différentes parties intéressées, en particulier la communauté du bâtiment passif. Les orientations-cadres pour la définition de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments, qui ont été élaborées puis étudiées lors de différents forums internationaux, sont soumises pour examen et recommandation d'approbation.

Les représentants seront invités à débattre des activités de l'Équipe spéciale conjointe et à émettre des recommandations concernant la poursuite de son action. Ils seront également invités à examiner les orientations-cadres pour la définition de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments, et à les recommander pour approbation.

3. Pratiques optimales dans certains secteurs économiques pour l'amélioration de l'efficacité énergétique

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2017/3 – Pratiques optimales dans certains secteurs économiques pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Note d'information sur la réalisation du plein potentiel dans le secteur industriel par une action de sensibilisation ciblée et la collaboration active avec les gouvernements.

Les politiques d'efficacité énergétique peuvent être un catalyseur puissant et rentable du passage à l'économie verte. Le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique accorde une attention particulière à l'industrie, l'un des secteurs dans lequel une amélioration sensible de l'efficacité énergétique peut produire les effets les plus tangibles. Grâce aux solutions technologiques existantes, dont la viabilité économique est attestée, c'est une réduction de 30 % de la consommation d'énergie qui pourrait être atteinte dans le secteur industriel. Malheureusement, même les politiques qui tendent spécifiquement vers cet objectif n'ont pas encore permis d'éliminer les obstacles qui empêchent toujours de réaliser ce potentiel considérable. Malgré les multiples avantages attendus (énergétiques et non énergétiques), il reste difficile d'améliorer l'efficacité énergétique autant qu'elle pourrait l'être aujourd'hui. Même s'il est avéré que la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique serait rentable et qu'elle répondrait globalement aux critères d'investissement classiques de l'industrie, elle reste encore trop largement tributaire du facteur climatique, et n'a pas d'argumentaire commercial solide à faire valoir. Il demeure

par conséquent nécessaire de convaincre, d'une part, le secteur industriel de la contribution que l'amélioration de l'efficacité énergétique peut apporter à son modèle économique global et, d'autre part, les décideurs de la nécessité d'élaborer des politiques qui soient davantage axées sur les modèles d'entreprise du secteur.

Un problème fréquemment rencontré de nos jours est le déficit de communication entre les personnes qui élaborent les politiques d'efficacité énergétique et les ingénieurs qui sont chargés de mettre en œuvre des projets sur la base de ces politiques. En résulte souvent une situation dans laquelle même des politiques ciblées et bien dotées financièrement, et même si elles sont animées des meilleures intentions, ne permettent pas de réaliser le plein potentiel de l'efficacité énergétique qu'offre le secteur industriel. Promouvoir et faciliter l'instauration d'une collaboration pragmatique et constructive entre les décideurs et ceux à qui les politiques s'adressent en définitive – les ingénieurs – constitue un bon moyen de faire avancer les choses s'agissant de la quête d'efficacité dans l'industrie. Les représentants seront invités à s'informer mutuellement des pratiques et expériences en matière de mise en œuvre des politiques et mesures d'efficacité énergétique dans leurs pays, ainsi que des obstacles à leur application dans le secteur industriel. Ils seront également invités à examiner les résultats des deux ateliers consacrés à l'efficacité énergétique dans le secteur industriel, et à réfléchir à la meilleure façon de renforcer sensiblement la compréhension de cette quête d'efficacité et l'écho qu'elle devrait susciter dans l'industrie.

4. Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2017/5 – Dialogue sur les réglementations et les politiques devant permettre d'aplanir les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Note d'information sur les moyens de surmonter les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique – conclusions et recommandations.

Plusieurs obstacles d'ordre législatif, politique, économique et financier empêchent encore d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique. Il importe de recenser les politiques et mesures appliquées dans la région de la CEE pour réduire les obstacles à l'accroissement des flux d'investissement et de financement en faveur des projets d'efficacité énergétique, en s'intéressant tout particulièrement aux projets commerciaux en la matière et aux financements de sources privées. L'utilité de l'opération réside notamment dans la transférabilité à d'autres États membres de la CEE de mesures ayant porté leurs fruits dans des pays de la région. Une attention particulière doit être accordée aux raisons pour lesquelles l'efficacité énergétique ne s'améliore pas autant qu'elle devrait pour permettre la réalisation des objectifs en matière de climat et de développement durable (ODD).

Une étude a été menée conjointement par la CEE et le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague sur les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique et les moyens de les éliminer. Le ressenti de ceux qui militent pour l'efficacité énergétique livre souvent de précieux indices sur les difficultés à surmonter et les solutions à adopter face à ces obstacles. Afin de le connaître, une enquête abordant différents aspects de la question a été élaborée et largement diffusée auprès des experts de l'efficacité énergétique représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les institutions financières, les organisations internationales et intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les milieux académiques, ainsi qu'auprès d'experts indépendants. Les réponses reçues ainsi que la correspondance de suivi et les conversations avec certains experts auxquelles elles ont donné lieu ont servi de base à la réalisation d'une analyse des obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique et des moyens de les éliminer. Les représentants seront invités à débattre des résultats de l'étude et des politiques et actions propres à mieux « vendre » le concept d'efficacité énergétique, et à formuler des propositions de mesures concernant les options en matière de financement de cette dernière dans la région.

5. Rôle des entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie dans l'amélioration de l'efficacité énergétique

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2017/6 – Rôle des entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie dans l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Deux des principaux acteurs potentiels de l'amélioration de l'efficacité énergétique sont les entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour envisager des politiques du marché de l'énergie qui imposent à ces entreprises de tirer parti de l'amélioration des politiques et pratiques de vente au détail et de distribution, notamment des politiques fiscales, leur en donnent les moyens et les motivent. Les entreprises de services collectifs traditionnelles ont toujours été incitées à stimuler leurs ventes en augmentant la quantité d'électricité ou de chaleur vendue, plutôt qu'à fournir aux clients les services énergétiques qu'ils utilisent. Les intérêts de l'industrie sont différents de ceux des gouvernements ou des utilisateurs finals.

Aux États-Unis d'Amérique, de nombreuses données d'expérience ont été collectées sur les programmes d'efficacité énergétique des entreprises de services collectifs depuis leur lancement après la crise énergétique des années 1970. Dans la note d'information, le montant des dépenses liées à ces programmes est comparé au coût actualisé des économies d'énergie réalisées dans 11 États, qui sont représentatifs pour ce type de programme. La note contient également une comparaison des valeurs correspondant au programme d'économies d'énergie mené par une entreprise de services collectifs du canton de Genève, qui fait partie des protagonistes des programmes d'efficacité énergétique en Suisse. Des conclusions sont tirées des programmes ciblant spécifiquement les ménages à faible revenu. Les représentants seront invités à formuler des idées concernant la participation de la CEE à l'analyse des débouchés commerciaux pour les entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie dans la région de la CEE, et à réfléchir aux sources de financement de cette analyse.

6. Forum international sur l'énergie au service du développement durable, mesures à prendre pour réaliser les objectifs de développement durable relatifs à l'énergie et activités transversales à mener dans le domaine de la transition énergétique

Document(s) : ECE/ENERGY/2017/2 – Huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable : Tirer parti de la coopération régionale.

ECE/ENERGY/2016/7 – Moyens de promouvoir l'énergie durable.

ECE/ENERGY/GE.7/2017/3 – Rapport de situation 2017 sur les énergies renouvelables – Principales conclusions : quand les obstacles deviennent des opportunités.

Le Gouvernement kazakh et cinq commissions régionales de l'ONU, avec l'appui et la participation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, du Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et de l'initiative « Énergie durable pour tous », ont organisé la Conférence ministérielle sur l'énergie et le huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable à Astana (Kazakhstan) du 11 au 14 juin 2017. Des ministres et responsables de haut rang de 85 pays ont lancé, dans une déclaration ministérielle adoptée lors de la Conférence, un vibrant appel demandant d'accélérer la transition vers un système énergétique durable. La déclaration mentionne sept actions volontaires à mener pour accélérer cette transition, dont l'élaboration de plans d'action nationaux en matière d'énergie durable, de normes

minimales internationalement reconnues, de performance énergétique dans tous les secteurs, de méthodes pour la collecte de données publiques et d'indicateurs sur l'énergie au service du développement durable. Lors des séances plénières du Forum international et d'une multitude d'ateliers, de séminaires et de séances de formation parallèles, les participants ont réfléchi aux moyens de mettre la déclaration en pratique et ont approuvé le document final qui en décrit les activités de mise en œuvre.

Les représentants seront invités à examiner les résultats de la Conférence ministérielle sur l'énergie et du huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, les difficultés à surmonter et les solutions à adopter éventuellement pour mettre en œuvre les décisions et les moyens de traduire en actions concrètes les points des déclarations portant sur l'efficacité énergétique et son rôle dans la réalisation des ODD relatifs à l'énergie, tout particulièrement de la cible concernant l'efficacité énergétique de l'ODD 7. Les participants examineront également les activités transversales à mener dans le domaine de la transition énergétique en coopération avec d'autres groupes d'experts du Comité de l'énergie durable, d'autres organismes intergouvernementaux de la CEE, en particulier ceux qui s'intéressent aux questions du logement, de l'environnement et des transports, et d'autres partenaires internationaux. De plus, les participants auront la possibilité de formuler des idées pour le neuvième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui se tiendra en 2018 en Ukraine.

Le secrétariat présentera les conclusions et principaux messages du rapport intitulé « Cadre de suivi mondial : Progrès accomplis par la CEE dans le domaine de l'énergie durable. Ce rapport se fonde sur le profil de la région de la CEE qu'établit le rapport 2017 du Cadre de suivi mondial, lequel contient une analyse des progrès réalisés concernant les trois piliers de l'initiative « Énergie durable pour tous », à savoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie. Le secrétariat présentera également les objectifs et activités du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable », qui tente de montrer la voie aux pays pour atteindre à terme l'objectif de l'énergie durable. Dans le but général de susciter le dialogue sur la politique à adopter, ce projet consiste notamment à élaborer, à l'aide d'outils de modélisation, un ensemble de scénarios pour l'énergie durable et de stratégies d'adaptation. Les représentants seront invités à faire part de leurs vues sur les différentes questions abordées par le secrétariat, ainsi que sur la voie à suivre, en particulier s'agissant de l'efficacité énergétique.

7. Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2018-2019

Document(s) : ECE/ENERGY/2017/5-ECE/ENERGY/GE.6/2017/7 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2018-2019.

L'annexe II de la décision du Comité exécutif sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2013/L.15) prévoit la création d'un Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (le Groupe d'experts) chargé de mener des activités concrètes axées sur les résultats qui, conformément à l'initiative « Énergie durable pour tous » lancée par le Secrétaire général de l'ONU, aident dans une mesure importante à améliorer l'efficacité énergétique dans la région, contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques, et de renforcer la coopération régionale en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet de plan de travail a été soumis au Groupe d'experts pour examen par le biais d'une procédure écrite, comme indiqué dans le rapport du Groupe d'experts sur sa troisième session (ECE/ENERGY/GE.6/2016/2, par. 46). Il a ensuite été soumis au Comité de l'énergie durable à sa vingt-sixième session pour qu'il l'approuve et renouvelle jusqu'en décembre 2019 le mandat du Groupe d'experts, qui est susceptible de prorogation. Les représentants seront invités à examiner le plan de travail et à définir les moyens concrets de sa mise en œuvre.

8. Élection du Bureau

À sa troisième session (2016), le Groupe d'experts a élu le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine à sa présidence et les représentants de l'Allemagne, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Croatie, de la Géorgie et de l'Ukraine à sa vice-présidence, pour un mandat de deux ans. Lors de la même session, il a invité des représentants du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, du Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique, de l'Université de Genève, de BG Ingénieurs Conseils et de l'Institute for Energy Efficiency in Production (EEP) à participer aux travaux du Bureau pendant deux ans. À sa deuxième session (2015), le Groupe d'experts avait élu les représentants du Portugal et de la Serbie Vice-Présidents pour un mandat de deux ans. Il sera invité à élire les membres du Bureau en fonction des candidatures reçues.

9. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point.

10. Rapport de la session

Le Président du Groupe d'experts et le secrétariat élaboreront le rapport de la session, y compris des conclusions et des recommandations, pour que les représentants l'examinent et l'approuvent.

11. Dates de la prochaine session

La cinquième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir à Genève les 29 et 30 octobre 2018.
